

COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN

---

# **AVIS AU PUBLIC**

---

## **Droit de préemption urbain**

---

Par délibération n°2 en date du 24 septembre 2018, le conseil municipal de la commune de BEUZEC-CAP-SIZUN a décidé d'instituer le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur toutes les zones U et AU du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de BEUZEC-CAP-SIZUN, conformément au plan annexé au PLU approuvé par délibération le 24 septembre 2018.

La délibération et le plan sont consultables en Mairie aux jours et heures habituels d'ouvertures.